

Analyse des selles

Calprotectine fécale



Ce test vous a été prescrit par votre médecin. Cette fiche vous explique en quoi il consiste et les étapes que vous devez suivre.

Pourquoi dois-je faire ce test?

Votre médecin pense que vous avez peut-être une inflammation de l'intestin. Celle-ci peut être causée par une maladie inflammatoire de l'intestin (MII), comme la maladie de Crohn ou la colite ulcéreuse. Les signes les plus fréquents sont :

- diarrhée qui dure longtemps
- maux de ventre
- sang dans les selles
- envie de vomir (nausée) ou vomissements
- manque de globules rouges dans le sang (anémie)
- fièvre
- perte de poids



Les résultats du test peuvent aider à trouver le problème exact ou à choisir un traitement. Si vous avez déjà un diagnostic de MII, ce test peut aussi servir à suivre l'évolution de la maladie.

En quoi consiste ce test?

Il s'agit de prendre (prélever) une petite quantité de vos selles et de l'analyser en laboratoire. On cherche à voir si vos selles contiennent une substance produite par l'intestin quand il est enflammé.

Comment obtenir un contenant pour le test?

Présentez-vous au Centre de prélèvements du CHUM avec le formulaire d'analyse (ordonnance) de votre médecin et votre carte d'assurance maladie. On vous remettra **1 contenant dans un sac de plastique** et **1 spatule** pour prélever les selles.

> **Pavillon D, 1^{er} étage, local D0141**
1051, rue Sanguinet, Montréal H2X 0C1

Les heures d'ouverture sont de 6 h 45 à 14 h 30 du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Y a-t-il des précautions à prendre AVANT le prélèvement?

- > Cessez de prendre des anti-inflammatoires, comme l'aspirine, l'ibuprofène (ex. : Advil et Motrin) ou le naproxène, 2 à 3 semaines avant de faire le test. Demandez à votre médecin quels médicaments vous pouvez prendre pendant ce temps. Vous pouvez aussi demander à votre pharmacien s'il est possible de cesser tout médicament anti-inflammatoire.
- > Les selles ne doivent pas toucher votre urine, le bol de toilette ou l'eau de la toilette.

De quel matériel aurai-je besoin ?



Un bol spécial est parfois remis par le Centre de prélèvements.



Quelle est la marche à suivre pour prélever les selles ?

Vous devez faire le prélèvement au moment de la **première selle de la journée**, à partir de 4 h du matin. Voici les étapes à suivre pour prélever les selles :

1 Écrivez sur l'étiquette du contenant :

- votre prénom
- votre nom
- votre numéro d'assurance maladie
- la date et l'heure du prélèvement

2 Mettez des gants



3 Préparez le prélèvement en suivant l'une des 2 méthodes ci-dessous :

Méthode A

Placez 2 feuilles de pellicule plastique sur le bol de toilette, juste sous le siège. Laissez du jeu pour former une sorte de bol. Cela permet d'avoir assez de selles.



Méthode B

Placez un bol sur le siège de toilette.

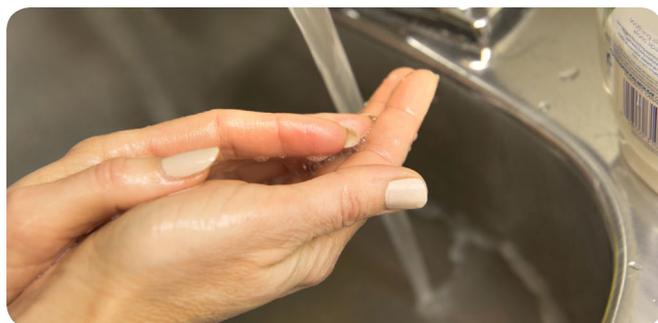


4 À l'aide de la spatule, mettez une partie des selles dans le contenant. Si les selles sont trop liquides, utilisez une cuillère propre.

Il faut une quantité équivalente à une grosse noix.

5 Vissez bien le couvercle et placez le contenant dans le sac de plastique.

6 Mettez le restant des selles dans la toilette et jetez le bol ou la pellicule plastique à la poubelle. Enlevez les gants et lavez-vous les mains.



7 Mettez tout de suite le sac fermé au frigo.

Si ces consignes ne sont pas bien suivies, le laboratoire pourrait refuser votre prélèvement. Il vous faudrait alors refaire le test.

Où dois-je apporter le prélèvement?

Apportez-le au Centre de prélèvements du CHUM **au plus tard 24 heures après l'avoir prélevé.** Gardez-le au frais pendant le transport (ex. : dans une glacière avec un bloc réfrigérant).

N'oubliez pas d'apporter l'ordonnance de votre médecin et votre carte d'assurance maladie.

Quand aurai-je mes résultats?

Les laboratoires du CHUM ont besoin d'un maximum de 3 semaines pour faire l'analyse. Votre médecin fera le suivi avec vous quand les résultats seront prêts.



RESSOURCES UTILES

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site chumontreal.qc.ca/fiches-sante

Autorité responsable : Caroline Léger, chef de service

Identifiant : 06-PREL-DOC-142733, version 01

Date d'entrée en vigueur : 2021-02-11

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal chumontreal.qc.ca